

13 OCT. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bureau du Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC****SÉANCE du Jeudi 06 Octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le six octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du vingt-neuf septembre 2022, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

**Nombre de membres en exercice : 16****Présents :** Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Madame Nathalie BRUNET, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSCH, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE à Madame Patricia GAU  
Madame Christel CHAINEAUD à Monsieur Alhadji NOUHOU  
Madame Martine JULLIEN à Madame Nathalie BRUNET  
Madame Marie-Pierre LAFARGE à Monsieur Serge BILLIERES  
Madame Christine MARROT à Madame Catherine DAUNY

**Absent excusé :** Monsieur Franck RAYNAL, Président**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie BRUNET**Délibération 2022-55****Objet : Création d'une adhésion annuelle pour la Maison Des Seniors**

Madame Nathalie BRUNET, Conseillère municipale déléguée aux Seniors et au lien intergénérationnel, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur des seniors de la Commune, la Maison Des Seniors organise tout au long de l'année des activités pour lutter contre l'isolement social. Celles-ci sont essentiellement assurées par des prestataires rémunérés et font l'objet d'un financement partiel et non pérenne de la Conférence Des Financeurs. La mise en place de ces ateliers permet aux seniors de pratiquer des activités de bien-être, culturelles et de loisirs à titre gratuit. Afin de poursuivre le développement de ces actions et de maintenir leur gratuité, il est proposé de créer une adhésion annuelle pour les utilisateurs de la Maison Des Seniors à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le montant de cette cotisation annuelle est fixé à 10 euros basé sur une année civile avec gratuité pour les personnes s'inscrivant pour la 1<sup>ère</sup> fois durant le dernier trimestre de l'année.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

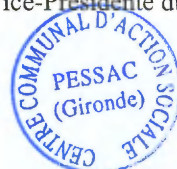
- D'approuver la création de cette adhésion des utilisateurs de la Maison Des Seniors à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- D'adopter le tarif de cette cotisation.
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.
- De déclarer que les recettes seront inscrites à l'article 706 du chapitre 011 du budget principal du CCAS.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,  
à la Santé et Cohésion Sociale,  
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU